

|                                                                                                                |                                                                                   |                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i><b>Délibération</b></i> |
|                                                                                                                | <b>Séance publique du 26 septembre 2025</b>                                       | <b>N° 2025-505</b>         |

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250926-lmc1111338-DE-1-1  
Date de télétransmission : 03/10/2025  
Date de réception préfecture : 03/10/2025  
Publié : 03/10/2025

|                                                                                   |                                                       |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------|
|  | Conseil du 26 septembre 2025                          | Délibération |
|                                                                                   | Direction administrative et financière - Pôle ter Sud | N° 2025-505  |

## Requalification de l'avenue de la Poterie à GRADIGNAN- Bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Monsieur Thierry TRIJOULET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Métropolitain du 1er décembre 2023 a approuvé les contrats de codéveloppement 6ème génération 2024-2027. La fiche action C060577 prévoit la requalification de l'avenue de la Poterie à Gradignan.

Le projet doit permettre la sécurisation des modes actifs sur l'avenue de la Poterie par la création d'un cheminement cyclable sécurisé tout en conservant les fonctionnalités actuelles des véhicules motorisés notamment en lien avec les entreprises des zones d'activités connexes ainsi que d'offrir un nouveau paysage et un cadre de vie apaisé aux habitants par une végétalisation significative.

L'article L.103-2 du Code de l'urbanisme fait obligation aux maîtres d'ouvrages publics de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets relevant de leur compétence de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1,9 M€ (article R.103-1 du Code de l'urbanisme).

Le conseil du 06 Décembre 2024 a acté l'ouverture de la concertation réglementaire. La concertation s'est tenue du 16 avril 2025 au 6 Juin 2025. Aussi, la présente délibération vise à autoriser Madame la Présidente à approuver le bilan de la concertation sur ce projet, selon les modalités définies dans le présent rapport.

### Contexte et enjeux du projet

L'avenue de la Poterie s'étend sur environ 950m linéaire entre le giratoire de l'avenue de l'Hippodrome et le giratoire Saint Albe. Le périmètre d'étude exclut le giratoire de l'Hippodrome qui fera l'objet d'une étude spécifique par l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus (BIC). Le giratoire Saint Albe ne fera pas l'objet d'un réaménagement mais un itinéraire cyclable devra être prévu pour rejoindre la voie verte de l'avenue de Canéjan. L'avenue de la Poterie dessert au Nord les deux zones d'activités de Bersol et du Haut Vigneau et au Sud des habitations pavillonnaires ainsi qu'un accès au Parc du Château d'Ornon. La création d'un cheminement cyclable sécurisé sur l'avenue de la Poterie est essentielle pour résorber une discontinuité cyclable majeure identifiée au réseau cyclable dit « structurant » et garantir la sécurité des cyclistes aux zones d'emploi du sud de la Métropole.

Les enjeux principaux sont les suivants :

- Sécuriser les modes doux, piétons et vélos, sur l'avenue de la Poterie,
- Pérenniser les fonctions actuelles de mobilité pour les entreprises des zones d'activité et les habitants du quartier pavillonnaire,
- Améliorer les aménagements des transports collectifs sur cet axe,
- Conserver au maximum les arbres existants source d'ilots de fraîcheur,
- Limiter l'imperméabilisation de l'espace public et privilégier une gestion durable des eaux pluviales.

La présente concertation a permis de soumettre au public ce projet d'aménagement, qui devra, outre la prise en compte du trafic motorisé et des nouveaux usages dans le quartier, porter une attention toute particulière aux mobilités actives et aux ilots de fraîcheur.

### **Les objectifs du projet**

Pour répondre aux enjeux identifiés sur cet axe, les objectifs suivants ont été proposés :

- Créer un cheminement cyclable sécurisé cohérent à son statut de réseau cyclable « structurant » garantissant une desserte cyclable aux zones d'activités présentes,
- Assurer une continuité piétonne sur tout le linéaire notamment sur le périmètre en lien avec le GR métropolitain et le futur chemin du temps de l'Université de Bordeaux,
- Proposer un aménagement qui conserve au maximum les arbres existants et identifier des zones de plantations d'arbres de hautes tiges pour restituer l'ombrage sur l'espace public,
- Rationaliser les arrêts de bus existants et adapter les quais bus au futur parcours du Bus Express,
- Privilégier la mise en place de matériaux perméables et/ou d'infrastructure permettant l'infiltration de l'eau pour une gestion durable des eaux pluviales.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 2,2 M€ TTC hors travaux d'éclairage public, enfouissement de réseaux et aménagement des espaces verts qui relèvent de la compétence communale et qui viendront s'affiner dans la suite du projet.

### **Les objectifs et modalités de la concertation**

L'objectif est de permettre au public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions sur le projet de réaménagement qui sont intégrées au présent bilan et contribueront à la définition du projet.

La concertation s'est tenue du 16 avril 2025 au 06 Juin 2025.

Les objectifs de la concertation étaient les suivants :

- Informer sur les enjeux du projet,
- Présenter le projet d'aménagement niveau Etude Préliminaire (EP),
- Échanger lors d'une réunion publique sur les différents scénarios envisagés,

- Recueillir les avis et demandes via les registres physiques, réunion publique et site de la participation Bordeaux Métropole,
- Intégrer les avis dans la suite des études opérationnelles.

Les modalités de concertation retenues étaient les suivantes :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation étaient respectivement déposés en version papier :

- A la Mairie de Gradignan, Allée Gaston Rodrigues, 33170 Gradignan,
- Au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole, 28 avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac.

Ces éléments ont pu être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

Le dossier de présentation comportait notamment :

- Une notice explicative rappelant les enjeux liés au projet et les objectifs poursuivis,
- Un plan de situation et du périmètre de l'étude,
- Un plan d'aménagement projeté.

Un dossier de concertation était également disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-metropole.fr> afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques.

Une réunion publique a été organisée le Jeudi 17 avril de 18h00 à 20h00 à l'Hôtel de Ville – Salle Atrium à Gradignan afin de présenter le projet, de sensibiliser au contexte et de recueillir les avis des participants sur le projet de réaménagement de l'avenue de la Poterie.

## **Bilan**

Le bilan de la concertation est joint en annexe. Il fait l'état des contributions et avis exprimés par le public et des réponses apportées par Bordeaux Métropole.

Au total :

- Sur le site de la concertation, cinq avis ont été exprimés,
- Sur les registres en Mairie et au Pôle Territorial Sud : aucun avis exprimé,
- Lors de la réunion publique, une quinzaine de questions ont été posées et ont fait l'objet de réponse de la part de Bordeaux Métropole en direct et via le compte rendu de la réunion qui était disponible sur le site de Bordeaux Métropole mais aussi dans le bilan de la concertation en annexe.

Les retours sont positifs et démontrent l'attente des riverains et usagers autour de ce projet de réaménagement, notamment autour des sujets de la mobilité et du végétal. Les cheminements modes actifs, la future station Bus Express, la vitesse des automobilistes ainsi que les difficultés d'insertion des véhicules sortant des lotissements sont des éléments qui sont ressortis régulièrement lors de nos échanges. La présence du végétal a été important également avec la volonté des riverains de conserver au maximum les arbres présents sur le périmètre. Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation ont été mises en œuvre durant la période d'ouverture de la concertation. La concertation a permis aux participants (habitants, entreprises, riverains, usagers, associations) de comprendre les objectifs du projet et les ambitions portées par Bordeaux

Métropole et de la commune de Gradignan et d'apporter des éléments constructifs au projet de réaménagement de l'avenue de la Poterie.

Les avis exprimés lors de la concertation sont tous favorables à la poursuite du projet. Les études opérationnelles devront prendre en compte les avis exprimés notamment dans les caractéristiques techniques de la piste cyclables mais aussi sur l'attention portée aux véhicules qui s'insèrent sur l'avenue de la Poterie.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales,

**VU** les dispositions du code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2 et R. 103-1,

**VU** la délibération du Conseil Métropolitain du 1<sup>er</sup> décembre 2023 relative à l'adoption des contrats de co-développement 6<sup>e</sup> génération 2024-2027

**VU** la délibération du Conseil Métropolitain du 6 décembre 2024 relative à l'ouverture de la concertation de l'avenue de la Poterie,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole souhaite engager la réalisation du projet d'aménagement de l'avenue de la Poterie à Gradignan,

**CONSIDERANT QUE** la concertation réglementaire s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

**CONSIDERANT QUE** la prise en compte de certaines préoccupations émises par le public justifie l'ajustement du projet, et seront prises en compte dans le cadre de la poursuite des études en lien avec les contraintes locales

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le bilan de la concertation relatif au projet de réaménagement de l'avenue de la Poterie à Gradignan, tel qu'exposé dans le rapport de présentation et dressé en annexe

**Article 2 :** de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

|                                 |                           |
|---------------------------------|---------------------------|
| Par le/la secrétaire de séance, | Pour expédition conforme, |
|---------------------------------|---------------------------|